



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 019-200066744-20211209-20210510-DE



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT ET DU PETIT TERTIAIRE PRIVÉ

RÉSEAU FAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE
1^{er} Janvier / 31 décembre 2022

DOSSIER DE CANDIDATURE

Document 2



DATE LIMITE DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

⇒ **Candidature attendue d'ici le lundi 8 novembre 2021**
pour une opérationnalité de la Plateforme au 1^{er} janvier 2022

MODE DE REMISE DE VOTRE DOSSIER

Par courriel à l'adresse : energie@nouvelle-aquitaine.fr

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA CANDIDATURE

- Lettre de candidature du porteur de la plateforme
- Dossier de candidature renseigné (*présent Document 2*)
- Annexe financière au dossier de candidature renseignée
(*Document 3 ou 3 bis*)
- Délibération de la structure porteuse et « conventions » signées
(pourront être envoyées postérieurement au 8 novembre mais avant fin décembre)
- Statuts de la structure porteuse
- RIB de moins de 3 mois

CONTACTS

Direction de l'Energie et du Climat

Service transition Energétique des Territoires (Chargés de mission/référents plateformes)

- **Bénédicte HAMON** (départements 33, 40 et 64)
Tél : 05.57.57.82.93 / benedicte.hamon@nouvelle-aquitaine.fr
- **Nicolas TURPIN** (départements 16, 17, 46 et 79)
Tél : 05.57.57.83.52 / nicolas.turpin@nouvelle-aquitaine.fr
- **Martine ROUX** (départements 19, 23, 24, 86 et 87)
Tél : 05.55.45.54.25 / martine.roux@nouvelle-aquitaine.fr

Nous vous invitons vivement à prévoir un temps d'échange avec le référent plateforme de votre département avant le dépôt définitif de votre dossier (voir contacts référents ci-dessus).

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PLATEFORME

Le contenu de ce dossier de candidature doit répondre aux attentes précisées dans le **Document 1 « Cadre technique » de l'AMI.**

➤ **Nom de la Plateforme :**

➤ **Plateforme sur même périmètre géographique en 2022 et 2021**

(Oui/non) : Non

Nom de la structure porteuse de la Plateforme (qui conventionne avec la Région=bénéficiaire de la subvention SARE/Région) : Tulle agglo

➤ **Nom de la structure porteuse de la Plateforme (qui conventionne avec la Région=bénéficiaire de la subvention SARE/Région) :**

➤ **Coordonnées :**

Adresse de la structure porteuse : Rue Sylvain Combes

Code postal : 19000

Commune : TULLE

Téléphone : 05 55 20 54 01

Courriel : tulleagglo@tulleagglo.fr

Site Internet : www.tulleagglo.fr

➤ **SIRET :** 241 927 201 00095

➤ **Statut juridique :**

Etablissement public de coopération intercommunal

➤ **Représentant légal :**

Nom/prénom/qualité :

Michel Breuilh Président

Email : tulleagglo@tulleagglo.fr

N° téléphone : 0555207500

➤ **Référent technique en charge du dossier (au sein de la structure porteuse):**

Nom/prénom/qualité :

MARTINIE Laure

Email : laure.martinie@tulleagglo.fr

N° téléphone : 05 55 20 54 01

➤ **Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

BELLOUIN Eric

Email : eric.bellouin@sfr.fr

➤ **Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

FERREIRA Ana Maria

Email : anamaria.ferreira@ville-tulle.fr

Pour les communautés de communes partenaires

➤ **Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier** Haute Corrèze Communauté:

Nom/prénom/qualité :

Email :

➤ **Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier** Xaintrie Val Dordogne:

Nom/prénom/qualité :

Email :

Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier Pays d'Uzerche:

Nom/prénom/qualité :

Email :

➤ **Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier** Midi Corrèzien:

Nom/prénom/qualité :

Email :

➤ **Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier** Vézère Monédières Millesources:

Nom/prénom/qualité : Bernard RUAL, vice Président

Email : bernard.rual@wanadoo.fr

PÉRIMÈTRE TERRITORIAL ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT ET DU PETIT TERTIAIRE PRIVÉ

1- TERRITOIRE COUVERT

➤ Territoire couvert :

Description succincte (joindre carte si pertinent):

Tulle agglo, Haute Corrèze Communauté, Xaintrie Val Dordogne, Midi Corrèzien, Pays d'Uzerche, Vézère Monédières Millesources

Superficie totale du territoire couvert : 4321.70 km²

➤ Population totale du territoire couvert :

Evolution démographique de 2000 à 2020 :

EPCI	Population 2000	Population légale en vigueur au 1 ^{er} janvier 2021
Tulle agglo	42882	46148
Pays d'Uzerche	9471	10004
Midi Corrèzien	11888	13333
Vézère Monédières Millesources	4958	5177
Haute Corrèze Communauté	33890	34626
Xaintrie Val Dordogne	12007	11706
TOTAL	115 096	120994.00

Densité de population du territoire couvert : 27.25 hab / km²

➤ Nombre de logements sur le territoire: Donnée INSEE 2008

EPCI	Nombre
Tulle agglo	27403
Pays d'Uzerche	6223
Midi Corrèzien	9584
Vézère Monédières Millesources	4921
Haute Corrèze Communauté	25310
Xaintrie Val Dordogne	9005
TOTAL	82 446

.En habitat individuel :

EPCI	Nombre
Tulle agglo	23 840 (résidence principale)
Pays d'Uzerche	5570
Midi Corrèzien	8802 (nombre maison)
Vézère Monédières Millesources	4897

Haute Corrèze Communauté	20959
Xaintrie Val Dordogne	8068
TOTAL	72 136

.En copropriété :

EPCI	Nombre
Tulle agglo	le registre d'immatriculation des copropriétés – RIC – est renseigné pour 152 copropriétés 384 copropriétés fragiles
Pays d'Uzerche	?
Midi Corrèzien	699 appartements
Vézère Monédières Millesources	
Haute Corrèze Communauté	4108
Xaintrie Val Dordogne	
TOTAL	

.Part résidences secondaires :

EPCI	Nombre
Tulle agglo	12.9% soit 3548
Pays d'Uzerche	17% soit 1064
Midi Corrèzien	25.6% soit 2453
Vézère Monédières Millesources	42% soit +/-1966
Haute Corrèze Communauté	23.6% soit 5979
Xaintrie Val Dordogne	26.4% soit 2380
TOTAL	17390

.Part de logements en location :

EPCI	Nombre
Tulle agglo	19% du parc de résidence principales soit 3992
Pays d'Uzerche	24% soit 1493
Midi Corrèzien	17.4% soit 1056
Vézère Monédières Millesources	9% soit 442
Haute Corrèze Communauté	28.9%
Xaintrie Val Dordogne	13% soit 1130

2- PORTAGE ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME

➤ **Organisation juridique retenue** (EPCI seul, EPCIs qui mutualisent leur démarche...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2« Portage des Plateformes et couverture territoriale »

EPCIs qui mutualisent leur démarche

➤ **Liste des EPCIs participant à la gouvernance :**

Tulle agglo, Haute Corrèze Communauté, Xaintrie Val Dordogne, Midi Corrèzien, Pays d'Uzerche, Vézère Monédières Millesources

➤ **Nature du lien entre ces EPCIs et la structure porteuse (convention, adhésion...) :** cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2 « Portage des Plateformes et couverture territoriale »

Convention de partenariat

➤ **Instances de gouvernance mises en place pour piloter et assurer le suivi de la Plateforme (comité de pilotage, comités techniques...) avec la liste des membres/partenaires associés, et la fréquence :** cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5 « Objectifs et missions des plateformes »

La structure porteuse de la plateforme de rénovation énergétique est la communauté d'agglomération Tulle agglo.

Ainsi, les communautés de communes partenaires procèdent à une délégation de maîtrise d'ouvrage de la plateforme de rénovation énergétique à Tulle agglo. A ce titre, elles l'autorisent à signer tout document relatif au bon déroulement du dispositif. Tulle agglo est désignée comme coordinateur et animateur du partenariat, il lui incombe :

- La coordination entre les partenaires techniques et financiers en particulier le CPIE qui assure ce service via une convention d'objectif et de moyens et la Région qui organise le déploiement du service de plateforme de rénovation énergétique
- La gestion et le fonctionnement du partenariat

Un comité de pilotage se voit confier le pilotage du service public et de la convention d'objectif et de moyen avec le CPIE. Le comité de pilotage est composé de :

- 1 représentant élu titulaire et de 1 suppléant par intercommunalité. Les représentants sont désignés au sein de chaque organe délibérant des EPCI partenaires
- 1 représentant élu du CPIE

Les techniciens en charge du dossier y seront conviés.

Le comité de pilotage se réunit tous les trimestres pour présenter et valider les grandes étapes de mise en œuvre du service public. Il est convoqué par Tulle agglo, ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres. Il est également convoqué sur demande de l'organe délibérant de l'une des intercommunalités partenaires.

Le secrétariat est assuré par la communauté d'agglomération Tulle agglo.

Le CPIE proposera des points à inscrire à l'ordre du jour notamment les points nécessitant des décisions pour le déploiement des moyens nécessaires au bon fonctionnement du service dans la limite des moyens disponibles dans le cadre de l'AMI régional PRE.

Ces points seront examinés puis soumis au vote des représentants des EPCIs présents ; les décisions seront prises à la majorité des votes. Aucun pouvoir ne sera pris en compte.

Le CPIE animera ces temps d'échanges.

Ces comités associeront autant que de besoins les acteurs de la rénovation énergétique afin de favoriser la mise en synergie des actions et politiques des différents acteurs notamment :

- Financiers
 - o Service de l'Etat : DDT, délégation locale de l'ANAH
 - o Région
 - o CD19
- Techniques
 - o DOREMI
 - o CMA
 - o Organisations professionnelles : CAPEB et FFB
 - o CAUE
 - o ADIL19
 - o Prestataire opérateurs OPAH
- Acteurs locaux :
 - o Bancaires,
 - o Agences immobilières
 - o Négociants

➤ **Dates prévisionnelles :**

Le comité de pilotage se réunit tous les trimestres pour présenter et valider les grandes étapes de mise en œuvre du service public. Il est convoqué par Tulle agglo, ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres. Il est également convoqué sur demande de l'organe délibérant de l'une des intercommunalités partenaires.

➤ **Modalités d'information/mobilisation des élus communautaires et communaux du territoire couvert par la Plateforme :**

Information régulière des exécutifs des EPCIs membres quant aux aspects qualitatifs et quantitatifs de mise en œuvre de la plateforme et mise à disposition d'articles à faire paraître dans les bulletins d'informations communaux et intercommunaux ou leur site Internet.

Une journée porte ouverte à la découverte du service sera proposé aux élus volontaires permettant d'investir les élus, de présenter les cas concrets accompagnés par la plateforme, l'articulation du service avec les partenaires, et d'adapter le service aux besoins identifiés lors des temps d'échanges.

3- LIENS AVEC LES POLITIQUES LOCALES EXISTANTES ET PÉRIMÈTRE DU GUICHET UNIQUE

➤ **Projets de territoire et/ou de planification** en matière d'énergie/logement existants, en réflexion ou à venir (PCAET, TEPOS, PLH...) et cohérence avec le périmètre de la Plateforme :

EPCI	Projets de territoire ou de planification	Echelle
Tulle agglo	PLH effectif 2021/2026 SCOT AEC en cours	Tulle agglo
Pays d'Uzerche	PCAET en réflexion	
Midi Corrèzien	PLUi en cours	CC
Vézère Monédières Millesources	Non	
Haute Corrèze Communauté	PLH	
Xaintrie Val Dordogne	SCoT / PLUiH	

➤ **Liste et périmètre des programmes Anah existants ou à venir** sur le territoire (OPAH, PIG) en précisant les maîtres d'ouvrages :

EPCI	Programme Anah existants ou à venir	Echelle
Tulle agglo	OPAH de droit commun sur 3 communes et une OPAH RU sur 5 communes périmètre centre bourg	
Pays d'Uzerche	OPAH portée par le CCPU et OPAH RU portée par la CCPU/Uzerche/Vigeois/Salon la Tour	
Midi Corrèzien	Projet d'avoir une OPAH à l'échelle des 34 communes de la communauté de communes	
Vézère Monédières Millesources	OPAH	CC
Haute Corrèze Communauté	OPAH	Pays Haute Corrèze Ventadour
Xaintrie Val Dordogne	OPAH en cours de préfiguration (1 ^{er} trimestre 2022)	
TOTAL		

➤ **La structure porteuse de la Plateforme est-elle délégataire des aides à la pierre (oui/non)?** Non

Si oui, de quel niveau :.....

➤ La structure porteuse est-elle agréée « opérateur Anah » ? Non

➤ Périmètre du guichet unique proposé aux habitants :

- Plateforme de la rénovation énergétique
- Guichet unique « Habitat » intégrant les autres politiques habitat (adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées, insalubrité...)
- et/ou proposant des permanences de partenaires tels que CAUE, ADIL...

4- RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS :

➤ Un repérage/inventaire des copropriétés du territoire a-t-il déjà été effectué ?

EPCI	Repérage inventaire Oui / Non	Conclusions
Tulle agglo	Oui	Des copropriétés en voie de fragilisation et à surveiller le registre d'immatriculation 47 des copropriétés renseignées sont situées sur la commune de Tulle, 3 sur celle de Naves et 1 sur les communes de Cornil et Laguenne-sur-Avalouze. Cela signifie que moins de la moitié des copropriétés sont renseignées dans le RIC alors que cela constitue pourtant une obligation légale pour toutes les copropriétés depuis le 1er janvier 2019.
Pays d'Uzerche	Non	
Midi Corrèzien	Non	
Vézère Monédières Millesources	Non	

Haute Corrèze Communauté	Non	
Xaintrie Val Dordogne	OUI	Peu de copropriété, pas de copropriété « dégradée »

Si oui, quelles en sont les conclusions : voir ci-dessus

- **Un diagnostic territorial a-t-il déjà été réalisé (localisation mais également caractérisation de ces copropriétés : typologie, fragilité...)?**

EPCI	Diagnostic territorial Oui / Non
Tulle aggro	Non
Pays d'Uzerche	Non
Midi Corrèzien	Non
Vézère Monédières Millesources	Non
Haute Corrèze Communauté	Non
Xaintrie Val Dordogne	Non

- **Une stratégie d'action a-t-elle été définie ? Si oui laquelle ?**

EPCI	Stratégie d'action	Laquelle
Tulle aggro	Programme d'action du PLH	91 % se situent sur la commune de Tulle. Leur situation est relativement préoccupante puisqu'un quart d'entre elles sont classées parmi les copropriétés fragiles, tant à Tulle que dans les autres communes. Sur la période 2009-2013, 34 % des copropriétés du territoire connaissent une dégradation de leur situation quand 9 % seulement voyaient leur situation s'améliorer. La plupart des copropriétés du territoire sont de petite taille, comptant

		majoritairement (90 %) moins de 12 logements.
Pays d'Uzerche	Non	
Midi Corrèzien	Non	
Vézère Monédières Millesources	Non	
Haute Corrèze Communauté	Non	
Xaintrie Val Dordogne	Volet copropriété intégré à l'OPAH	

➤ **Existe-t-il une démarche VOC ou POPAC en cours sur le territoire (préciser le porteur et le périmètre) ?**

Non sur aucun EPCI partenaire

➤ **Existe-t-il une OPAH/PIG copropriété (ou avec un volet copropriétés) sur le territoire (préciser le porteur et le périmètre) ?**

EPCI	OPAH PIG copropriété Oui / Non
Tulle agglo	
Vézère Monédières Millesources	Non
Haute Corrèze Communauté	Non
Xaintrie Val Dordogne	Volt copropriété OPAH
Vézère Monédières Millesources	Non
Haute Corrèze Communauté	Non

MISSIONS, FONCTIONNEMENT ET MOYENS DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

5- PILOTAGE TECHNIQUE DE LA PLATEFORME

➤ **Préciser les modalités d'organisation mises en place pour assurer le pilotage technique de la Plateforme** au sein de la structure porteuse : service pilote, coordination entre services énergie et habitat, etc. :

Considérant le montage multipartite, un comité technique associant les techniciens des communautés de communes partenaires et les techniciens en charge du dossier au CPIE est chargé des modalités d'organisation de la plateforme.

Tous les techniciens en charge de politiques habitat et énergie des collectivités sont invités à ce comité technique. Il peut se réunir autant que de besoin, comme cela a été le cas pour la constitution de la candidature.

➤ **Nom du référent qui assure le pilotage technique de la Plateforme** (en précisant son service/collectivité de rattachement) :

CPIE 19

Email :contact@cpiecorreze.com NB une adresse spécifique au service sera créé par la suite

Téléphone :05 55 20 88 96

Temps dédié :200 h

Autres missions assurées par ailleurs : Conseillers FAIRE + direction CPIE19

6- OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA PLATEFORME

➤ **Présentation de la stratégie de la Plateforme** et liens avec les stratégies énergie/logement du territoire et les priorités du PREE (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section « Enjeux et objectifs de la rénovation énergétique du logement en Nouvelle-Aquitaine »):

Le territoire de partenariat révèle une prédominance d'un parc ancien à forte intensité énergétique avec une 7 % du parc situé en classe G, 25 % en classe F et 55 % en classe E.

L'enjeu de la rénovation énergétique est identifié comme un levier pour lutter contre la précarité énergétique, le changement climatique, favoriser l'attractivité du territoire,

éviter la sortie du parc locatif de 87% du parc à horizon 2034 et dynamiser l'économie locale présente.

Les EPCI partenaires souhaitent donc favoriser la rénovation énergétique en :

- Eclairant les ménages via un conseil neutre, gratuit et indépendant dans leur projet de rénovation
- Facilitant l'accès à ce service public via des présences physiques au plus proches des usagers
- Facilitant la reconnaissance d'un service public comme tiers de confiance des ménages
- Facilitant le parcours des ménages pour massifier les réalisations via la création de passerelles entre les différents opérateurs en particulier dans le cadre des OPAH : un ménage n'a qu'à frapper à une porte pour que les autres s'ouvrent
- Apportant une lisibilité sur les opportunités de travaux en fonction des gains énergétiques attendus et les accompagnements technico-juridico financier possibles
- Orientant les usagers vers les dispositifs les plus adaptés à la situation et à la demande des usagers
- Promouvant la rénovation performante et bas carbone via des rénovations globales
- Créant les conditions facilitant la mobilisation des artisans pour la massification des rénovations énergétique
- Créant les conditions finalisant la mobilisation des artisans pour des rénovations énergétiques globales

Pour se faire, la collectivité a saisi la proposition du CPIE19 de poursuivre le service de conseil mené depuis le début des années 2000.

➤ **Objectifs quantitatifs prévisionnels du programme de la Plateforme**
y compris éventuellement pour les missions optionnelles et les actes du secteur concurrentiel (*compléter le tableau ci-dessous et répercuter ces chiffres dans le Document 3 : Annexe financière au dossier de candidature*) :

ACTES	2021 Prévisionnel	2021 Réalisés au 30/08/2021	2022 Prévisionnel
Missions obligatoires			
A1/ Information de 1er niveau/ménages	952	378	3600
A2/ Conseil personnalisé aux ménages	357	783	2000
A4/ Accompagnement des ménages travaux de rénovation globale	12	6	150
C1/ Sensibilisation, communication, animation des ménages			10
C3/ Sensibilisation, communication, animation des professionnels			10
B1/ Information de 1 ^{er} niveau Petit tertiaire privé			50
C2/ Sensibilisation, communication, animation du petit tertiaire			6
Missions optionnelles			
A2/ Conseil personnalisé (copros)			5
Conseil personnalisé copropriétés supplémentaires (fonds Région)			
A4 copros/ Accompagnement des copros travaux de rénovation globale			
B2/ Conseil personnalisé Petit tertiaire privé			50
Actes relevant du secteur concurrentiel			
A3/ Audit énergétique pour les ménages			
A4bis/ Accompagnement des ménages et suivi des travaux (ménages)			
A5/ Prestation de maîtrise d'œuvre (ménages)			
A3 copros/ Audit énergétique pour les copropriétés			
A4bis copros/ Accompagnement des ménages et suivi des travaux			
A5 copros/ Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre			

➤ Programmes de sensibilisation, communication, animation pour les ménages (dont les copropriétés), les professionnels et le petit tertiaire privé.

Merci de présenter ci-dessous les différents programmes prévisionnels de façon détaillée, et de répercuter ces éléments de façon synthétique, dans le Document 3 « : Annexe financière au dossier de candidature »-Onglet A1bis_PgActionsSensib :

Sensibilisation, Communication, Animation des ménages C1

- Mobilisation des prescripteurs par les EPCIs partenaires (notamment secrétaires de mairie, personnels Maison France Service, artisans, agences immobilières, établissements bancaires, ...) via des réunions de sensibilisation qui auront à l'ordre du jour :
 - Présentation de l'enjeu de la rénovation énergétique
 - Présentation du dispositif
 - Présentation des outils disponibles et du rôle de la plateforme dans le parcours des ménages qui ont un projet de rénovation énergétique

- Identification du service public dans un paysage foisonnant d'initiatives en faveur de la rénovation énergétique via une stratégie de communication portée directement par le service communication de Tulle agglomération.

Les outils ainsi déclinés seront mis à disposition des outils à l'ensemble des partenaires et en particulier au CPIE afin de faciliter l'identification de ce service public par les ménages : identité visuelle, discours, affiche, flyers, page internet dédiée, encart bulletin municipaux, kakemonis.... Une conférence de presse sera organisée pour le lancement du service public.

- Stands d'information pendant des évènements locaux, avec mise à disposition de documentations et possibilité de bénéficier d'une information de 1er niveau sur place, avec prise de rendez-vous pour un futur conseil personnalisé

- Autres formats possibles : balade thermique, visite de chantier (sous réserve respectivement d'une météo adéquate et de trouver un site pertinent)

- Journée de sensibilisation des prescripteurs

Animation des professionnels

- Animation visant à favoriser les initiatives collectives de professionnels par exemple via des formations, visites de sites,

Thématiques : rénovation, énergies renouvelables, ingénierie financière, qualité de l'air, impact sanitaire des logements

- Réflexion quant à une candidature à l'appel à projet régional FACILARENO afin de faciliter l'organisation de groupements d'artisans
- Poursuite des travaux du groupe de travail dédié à la question de la mobilisation des artisans associant les territoires, les représentants des professionnels, DOREMI, la DDT19 et tous acteurs en la matière afin d'adapter l'action au plus proche des besoins identifiés
- Réflexion sur les leviers activables en propre par chacun des EPCI partenaires

➤ **« Petit tertiaire privé », merci de préciser la stratégie d'action prévue :**

Tout d'abord, une sensibilisation des chargés de mission économie et des agents des chambres consulaires quand aux accompagnements possibles dans la cadre de la plateforme sera proposée.

En s'appuyant sur les agents des EPCI partenaires, et les agents volontaires des chambres consulaires, les professionnels répondant aux caractéristiques du petit tertiaire privé soucieux des consommations énergétiques de leur locaux seront orientés vers la plateforme ; il s'agit donc de répondre à des demandes sans engager une animation spécifique.

➤ **« Copropriétés », merci de préciser la stratégie d'action prévue :**

Conformément au cahier des charges, une action relative à la sensibilisation des copropriétés sera menée fin 2022 dans la visée d'un niveau de service plus performants porté au niveau local en 2023.

Il s'agira de sensibiliser à des démarches collectives de rénovation, une communication spécifique sera menée en la matière.

Par ailleurs, les animateurs des différentes politiques habitat seront sensibilisés au parcours copropriété tel que défini par les EPCI partenaires :

- les demandes ponctuelles de type information de 1^{er} niveau de copropriétés seront traitées par la plateforme au même titre que des conseils personnalisés
- la plateforme orientera ces démarches collectives vers l'opérateur régional qui pourra notamment activer l'appel à projet régional qui permet d'accompagner les phases d'accompagnement, de conception et de réalisation.

7- ORGANISATION POUR LA RÉALISATION DES ACTES METIERS

➤ **Détail des modalités de réalisation des actes métiers (en régie, via un partenaire subventionné, via un prestataire dans le cadre d'un marché public) (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 3 « Mise en œuvre des missions et moyens humains») :**

Le CPIE, sur la base de sa proposition, se voit confier la mise en œuvre des ambitions de la plateforme de rénovation énergétique, l'association assurera l'ensemble du panel des actes.

Toutefois, Tulle agglo prendra en charge la stratégie de communication de la plateforme, le cas échéant la plateforme dématérialisée collaborative entre les partenaires de la plateforme. L'agglo assurera dès l'ouverture de la Maison de l'Habitat une partie des actes A1 pour les usagers de Tulle agglo.

➤ Nombre d'ETP dédiés au fonctionnement de la Plateforme

En régie :

- dont coordination de la Plateforme :
- dont Conseillers FAIRE:
- dont autres agents (ex : accueil, standard...) : 0.2ETP prévisionnel à compter de l'ouverture de la Maison de l'habitat au 2d semestre 2022

Structures de mise en œuvre :

- dont coordination de la Plateforme : 250 heures
- dont Conseillers FAIRE: 4 dont a minima 2 au démarrage
- dont autres agents (ex : accueil, standard...) :

Prestataires :

- dont coordination de la Plateforme :
- dont Conseillers FAIRE:
- dont autres agents (ex : accueil, standard...) :

➤ Domaines de compétences techniques des Conseillers de la Plateforme:

Connaissances de la thermique du bâtiment et des outils associés, des techniques de maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, des acteurs de ces filières, du contexte énergétique et environnemental actuel,

Connaissance des modalités de financement des projets d'amélioration de l'habitat, des démarches et des acteurs publics et privés en lien avec l'énergie et l'habitat,

Connaissance des collectivités territoriales et de leur organisation (mécanisme de décision, modes de gestion administrative et financière...)

Maîtrise indispensable des outils informatiques (tableur, traitement de texte, diaporama, notions de SIG)

Des connaissances des politiques de l'habitat et des règles d'urbanisme seront appréciées

➤ Moyens techniques de la Plateforme : Locaux (bureaux à disposition, accueil des demandeurs...), plateforme téléphonique, matériel...:

Accueil physique soit dans les locaux du CPIE 19 ou tout autre lieu lors des présences physiques organisées sur le territoire, plateforme téléphonique du CPIE, outils collaboratifs de partage de dossiers, PC autres matériel utile

➤ Modalités de stockage/conservation pendant 9 ans des justificatifs techniques des actes réalisés :

LE CPIE assurera le stockage et la conservation des données via un serveur dédiée et un disque dur externalisé

➤ **Les outils numériques :**

Pour rappel l'outil SARENOV doit être utilisé par les plateformes pour que les actes soient comptabilisés et financés (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 6 « Outils de suivi, justificatifs et indicateurs »)

Si vous n'utilisez pas SARENOV, précisez quel autre outil d'enregistrement des actes et de suivi des dossiers vous utilisez.

Son Interopérabilité avec TBS est-elle déjà testée et opérationnelle (échange avec l'ADEME ?) ?

OUI

8- BUDGET PRÉVISIONNEL

➤ **Détail de la demande de soutien financier au titre du présent AMI et présentation du budget de la Plateforme : [Merci de renseigner le Document 3 ou 3 bis « Annexe financière au dossier de candidature »-onglets A1_CalculSUB, A1bis_PgActionsSensib et A2_PlanFinanct](#)**

➤ **En cas de portage par une structure associative, merci de préciser les modalités mises en place pour assurer une comptabilité analytique (traçabilité des 20% d'autofinancement par les EPCI) :**

.....

MOBILISATION, ACCUEIL, PARCOURS PROPOSÉS

9- MOBILISATION DES PUBLICS CIBLES ET ACTEURS

➤ **Stratégie de communication envisagée (ou déjà mise en place et son évolution, utilisation de la marque FAIRE.....) :**

Une stratégie de communication sera définie et déployée dès le lancement du service ; elle permettra à tous les partenaires d'avoir une charte commune qui pourra être reprise par les différents partenaires.

Parmi les outils envisagés :

- Une identité visuelle
- Une plaquette de présentation
- Un article type à mettre à disposition de toutes les communes couvertes par le service
- Un modèle type de page Internet
- Des kakémonos
- Des cartes de visites
- ...

➤ **Stratégie de mobilisation des acteurs/partenaires relais (CCAS, secrétariat de mairie...) :**

La présentation du service sera proposée lors des rencontres organisées à destination des secrétaires de mairie, ou les agents d'accueil des maisons France Services par certaines communautés de communes.

Les plaquettes de présentation du service seront accessibles dans les lieux publics. Une journée dédiée à la rénovation énergétique de l'habitat pourra être organisée à destination de tous les partenaires relais et les élus en 1^{er} lieu associant tous les partenaires de la plateforme.

10- ACCUEIL ET CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

➤ **Modalités d'accueil : physique, téléphonique, numérique, lieux (si accueil physique), calendrier, plages d'ouverture...**

➤ **Présence sur le territoire, proximité avec les habitants (permanences...) :**

Des présences physiques seront organisées sur tout le territoire à la demande d'usagers (rendez-vous groupés) ou des communautés de communes.

Ses présences seront assurées soit dans des mairies, les locaux des communautés de communes, les Maisons France services, la maison de l'habitat de l'agglomération dans un souci de proximité avec les usagers... Le 1^{er} comité de pilotage du service sera l'occasion d'organiser ses présences, ce sujet sera à l'ordre du jour de chaque comité de pilotage.

➤ **Gestion du standard téléphonique : personnel, organisation...**

Numéro unique géré par le CPIE de la Corrèze et assurée par les conseillers Faire

➤ **Modalités pour assurer la continuité du service public** durant les périodes de congés des Conseillers ?

La prise de congés sera organisée de manière à assurer une continuité de service sauf causes exceptionnelles.

11- PARCOURS DES USAGERS

➤ **Joindre en annexe le schéma détaillé et commenté du ou des parcours proposés par la Plateforme, en intégrant l'articulation avec les parcours OPAH/PIG des opérations programmées ANAH en cours ou en projet sur le territoire** (même si la structure ne porte pas d'opération programmée) (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5.2 « Les missions des plateformes FAIRE »)

➤ **Partenariats envisagés avec les Maisons France Service** (à préciser et reporter dans le schéma mentionné ci-dessus)

Les agents de maisons France services seront sensibilisés aux services proposés dans le cadre de la PTRE, des supports de présentation seront aussi mis à disposition. Des partenariats plus approfondis pourraient être définis à l'occasion de cette rencontre. Par ailleurs, les locaux des Maisons France service pourraient être utilisés pour accueillir des rendez-vous physiques.

➤ **La Plateforme (ou les collectivités impliquées) prévoi(en)t-elle(s) d'apporter des aides financières aux particuliers pour leurs travaux de rénovation énergétique et si oui, lesquelles ?**

Les dispositifs effectifs portés par les EPCs partenaires pourront permettre d'apporter des aides financières aux particuliers pour leur travaux notamment :

- HCC : OPAH RR
- Tulle agglo OPAH de droit commun + OPAH RU
- Pays d'Uzerche :
- CCV2M : OPAH à venir
- XVD : OPAH à venir
-

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20211209-20210510-DE

**FICHE COORDONNÉES DE LA PLATEFORME
POUR COMMUNICATION AUPRES DU PUBLIC**

➤ **Nom de la Plateforme:**

Service public pour mieux rénover mon habitat /// nom temporaire

➤ **Courriel :** contact@cpiecorreze.com

➤ **N° de téléphone :** 05 55 20 88 96

➤ **Adresse de la Plateforme (accueil physique) :** au 1^{er} semestre 12 place Martial Brigouleix à Tulle et sur des sites délocalisées à compter du 2^d second semestre Maison de l'Habitat 14 Pl. Carr du Trech à Tulle et sur des sites délocalisées

Adresse site Web (si existant) : en cours

➤ **Adresse, jours et horaires de tous les accueils physiques :**

Permanence n°1 :

Nom :

Adresse :

Jours et Horaires d'ouverture :

Nom :

Adresse :

Jours et Horaires d'ouverture :

.....

➤ **Informations diverses :**

.....
.....
.....
.....

FICHE COORDONNÉES DE LA PLATEFORME POUR LA BASE DE DONNÉES RÉGIONALE

Coordonnées des utilisateurs devant accéder aux outils numériques du programme SARE

Utilisateur 1 :

Nom : FOURNAJOUX

Prénom : Clément

Email : c.fournajoux@cpiecorreze.com

N° de téléphone : 05 55 20 88 96

Structure de rattachement (employeur) : CPIE 19

Direction/Service de rattachement :

Fonction : Conseiller FAIRE.

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

IntraFAIRE

SARENOV

TBS

Utilisateur 2 :

Nom : MARTINIE

Prénom : Laure

Email : laure.martinie@tulleagglo.fr

N° de téléphone : 05 55 20 54 01

Structure de rattachement (employeur) : Tulle agglo

Direction/Service de rattachement : Climat Energie

Fonction : Chargée de mission Climat Air Energie

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

Demande accès :

IntraFAIRE

SARENOV

TBS

Utilisateur 3 :

Nom : AGNOUX

Prénom : Fanny

Email : fanny.agnoux@tulleagglo.fr

N° de téléphone : 05 55 20 75 07

Structure de rattachement (employeur) : Tulle agglo

Direction/Service de rattachement : Habitat

Fonction : Chargé de mission habitat

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

IntraFAIRE

SARENOV

TBS

Utilisateur 4 :

Nom : 

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

IntraFAIRE

SARENOV

TBS

Utilisateur 5 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- IntraFAIRE
- SARENOV
- TBS

Utilisateur 6 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- IntraFAIRE
- SARENOV
- TBS

Utilisateur 7 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- IntraFAIRE
- SARENOV

TBS

Utilisateur 8 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....

.....

Demande accès :

IntraFAIRE

SARENOV

TBS